

ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DE LA SANTÉ ANIMALE EN ÉLEVAGE

<p>PR/VAR/03</p> <p>Rév A</p>	<p><b>ANALYSES</b></p>	<p>Date de Création : 13/10/2004</p> <p>Date de Révision :</p> <p>page 1 / 3</p>
-------------------------------	------------------------	--

***POUR ACTION***

OVS

Laboratoires d'analyses

Vétérinaires intervenant en élevage

OVVT

***POUR INFORMATION***

Membres du Conseil d'Administration

Membres du Comité de Certification

Membres du Comité Permanent

Services Vétérinaires

AUTEUR	APPROBATEUR
<p>Nom : C. CROCHET</p> <p>Fonction : Secrétaire permanent de l'ACERSA</p> <p>Date : 13/10/2004</p> <p>Visa :</p>	<p>Nom : C. BRARD</p> <p>Fonction : Président du Comité de Suivi et d'Evaluation</p> <p>Date : 13/10/2004</p> <p>Visa</p>

## 1. DOMAINE D'APPLICATION

Dans le cadre de la qualification des cheptels au regard de l'hypodermose bovine, cette procédure précise les critères de la qualification des élevages, en matière d'interprétation et de gestion des résultats sérologiques **sur le sang dans le cadre du tirage au sort pour déterminer le statut d'une zone.**

## 2. GESTION DES RESULTATS SEROLOGIQUES

### 2.1 Prélèvement de sang

Les analyses sur prélèvements sanguins sont effectuées en mélanges de sérums (10 maximum) ; elles peuvent être complétées par des analyses individuelles sur chacun des sérums composant les mélanges ayant présenté un résultat non négatif. Tout mélange de sérums ayant obtenu un résultat non négatif peut donc être repris individuellement.

Le statut du cheptel est dit négatif si tous les mélanges donnent lieu :

- soit à un résultat négatif,
- soit à une reprise individuelle des sérums constituant un mélange positif avec résultat négatif sur tous les bovins âgés de 24 à 60 mois.

**Dans le cas d'un ou de plusieurs mélanges douteux ( $SM^{dx}$ ) ou positifs ( $SM^P$ ) et en l'absence de réalisation de sérologie individuelle sur ces mélanges, le cheptel est positif.**

**S'il y a une reprise individuelle du ou des mélanges ( $SM^{dx}$ ) ou ( $SM^P$ ), la grille d'interprétation des résultats d'analyses ci-dessous permet de gérer la qualification du cheptel.**

Prélèvements sanguins	CHEPTEL			
Sérums Mélanges	Tous $SM^N$	Un ou plusieurs $SM^{dx}$ ou $SM^P$		
Sérums Individuels	néant	$SI^N$	$SI^{dx}$ et $SI^P$	
Âge des bovins $SI^P$	néant	néant	Un ou plusieurs bovins 24 < âge < 60 m.	Tous bovins âge > 60 mois
Statut du cheptel	Négatif	Négatif	Positif	Négatif

S.M. = Sérum de Mélange, S.I. = Sérum Individuel, N = négatif, dx = douteux, P = positif

Commentaire : dès lors qu'une analyse positive ou douteuse a été mise en évidence, quelle que soit la tranche d'âge des animaux, les animaux concernés font l'objet d'un contrôle visuel pour vérifier l'absence d'infestation. Le cheptel est mis en contrôle orienté la campagne suivante pour suivre les réactions sérologiques et cela au minimum une année.

### 2.2 Prélèvement de lait (lait de tank)

Le lait de mélange est produit par le cheptel contrôlé

Diagnostic immunologique	Résultat du laboratoire	Résultat du <b>deuxième</b> prélèvement avant le 31 mars	Statut du cheptel
Lait de Grand Mélange (L.G.M.)	Mélange négatif		Négatif
	Mélange douteux	négatif	<b>Négatif</b>
		douteux	<b>Positif</b>
		positif	Positif
	Mélange positif		Positif

### 2.3 Prélèvement de lait et de sang (élevage mixte)

Croisement du statut des ateliers

Statut de l'atelier lait (Lait : L.G.M.)	Statut de l'atelier viande (Sang : S.M. ou S.I.)	Statut du cheptel
négatif	négatif	<b>Négatif</b>
négatif	positif	Positif
positif	positif	Positif
positif	négatif	Positif

Commentaire.

Le statut d'un cheptel séropositif n'est pas «modifié » à la suite du contrôle d'infestation visuel qui atteste l'absence de varron dans le cheptel. Le contrôle visuel d'infestation n'a d'impact que sur le traitement effectué sur le cheptel.